

caution de la municipalité à la banque, et tenant la municipalité responsable.

Le seul temps où nous intervenons dans ces cas est lorsque la province est appelée à payer à raison de sa garantie. Si la province n'est pas appelée à payer, alors nous n'avons rien à payer. Dans l'Alberta, spécialement, il y a très peu de territoire organisé en municipalités jusqu'à présent, de sorte que dans cette province l'arrangement ne peut être mis en pratique de cette manière. Dans ce cas on a recours simplement aux services des officiers provinciaux ordinaires; mais là où il y a une municipalité on utilise le rouage municipal.

M. McMASTER: Il serait intéressant que le ministre nous dise quelle part de la dernière avance a été remboursée.

L'hon. M. MEIGHEN: Il n'y a jamais eu d'avance faite de cette façon. L'avance dont veut sans doute parler l'honorable député date de 1915. Je ne peux me rappeler les chiffres exacts, mais je les donnerai approximativement et aussi exactement que possible. En 1915, \$12,300,000 ont été avancés en secours et grain de semence. Sur ce montant, environ \$7,500,000 étaient pour des grains de semence et environ \$5,000,000 pour des secours. Le total remboursé selon la dernière demande que j'ai faite, était d'environ \$9,500,000. Cela inclut les déboursés pour grain de semence. Il a été fait des remboursements depuis ce temps, de sorte qu'il resterait encore impayé environ \$3,000,000 et les intérêts. La plus grande partie de ce montant était pour des secours; dans ces catégories de cas nous avons dû prendre un dernier privilège; dans le cas du grain de semence nous avons pris un premier privilège.

M. MYERS: Pour suppléer à la déclaration du ministre, ces prêts se trouvent parfaitement garantis, car le Gouvernement a pris une première hypothèque sur la terre.

M. MAHARG: Quelles dispositions a-t-on prises pour la fourniture de grain le printemps prochain?

L'hon. M. MEIGHEN: Ma présente intention est de proposer que nous suivions la même ligne de conduite que le printemps dernier. C'est-à-dire lorsque le grain doit être fourni à des homesteads non encore définitivement concédés, nous faisons recommander par nos agents chaque cas individuel à la banque désignée par le propriétaire du homestead. Le propriétaire du homestead choisit son propre grain et a l'argent de la banque au taux de 7 p. 100, donnant son billet comportant privilège, et

[L'hon. M. Meighen.]

alors nous garantissons un remboursement du principal plus 5 p. 100 d'intérêt.

M. MAHARG: Le Gouvernement a-t-il l'intention de donner de l'aide encore ce printemps aux colons dans le besoin?

L'hon. M. MEIGHEN: L'honorable député veut-il parler du grain de semence?

M. MAHARG: Oui, du grain de semence.

L'hon. M. MEIGHEN: Entièrement en ce qui concerne les terres non définitivement concédées. Lorsque c'est essentiel nous devons voir à ce que cela se fasse, et je propose que la chose se fasse sur le même plan que celui adopté cette année.

Avances aux soldats qui s'établissent sur des terres et coût de l'application des lois d'établissement des soldats de 1917 et 1918, y compris l'aide aux écritures.—Crédit supplémentaire nécessaire, \$20,000,000.

M. McKENZIE: Le ministre nous fera peut-être le plaisir de nous donner une idée du nombre de soldats qui se sont établis sur des terres dans chacune des provinces de l'Ouest, et le chiffre moyen du prêt accordé par le Gouvernement à ces hommes.

L'hon. M. MEIGHEN: Le nombre des soldats requérants sous le régime de la loi des certificats d'aptitude agricole était de 38,851 jusqu'au 18 octobre dernier. Sur ce nombre, le conseil a approuvé 29,474 demandes. Le montant des prêts approuvés jusqu'à cette date était de \$45,120,233. Le montant des prêts déjà approuvés dépasse le crédit d'environ \$20,000,000; c'est pour cela que nous demandons ces \$20,000,000 pour continuer les avances. Le maximum de prêt autorisé est de \$7,500. Dans de rares cas, la loi permet de prêter \$8,000. La moyenne des prêts accordés est de \$3,296. Les prêts sont accordés pour les objets suivants:

Sur des terres achetées:

Pour l'achat de la terre...	\$25,089,265
Pour les améliorations...	3,118,038
Pour animaux et matériel...	8,876,733
Sur des terres du domaine fédéral...	5,007,003
Aux colons sur leurs propres terres.	3,029,194

Le nombre de postulants recommandés pour l'entraînement agricole a été de 1,743, et le nombre de ceux qui ont suivi cet entraînement, de 702.

L'honorable député s'est informé du nombre d'hommes établis dans chaque province. Je ne suis pas certain d'avoir ce renseignement par devers moi, mais comme on devait s'y attendre, les trois provinces de l'Ouest ont eu le plus grand nombre. Lorsque j'ai examiné les chiffres la dernière fois, la province d'Alberta avait le plus